

25^e anniversaire pour les droits de l'enfant

Le 20 novembre 1989 était signée la Convention relative aux droits de l'enfant. 25 ans après, les défis restent immenses.

Terre des Hommes Suisse s'est mobilisée pour fêter chaque anniversaire de cette Convention. Ceci au sein de réseaux, que ce soit Terre des Hommes Fédération internationale ou de collectifs d'organisations non gouvernementales spécialisées. Car les droits de l'enfant n'appartiennent pas à l'une ou l'autre de nos institutions : ce sont des principes universels qui nous guident tous.

La défense des droits de l'enfant est **au cœur des actions de Terre des Hommes Suisse**. Cette approche a cependant grandement évolué ! À sa création, le mouvement s'est principalement attaché aux questions de santé, notamment par l'envoi de médicaments. De soutiens individuels, Terre des Hommes Suisse a rapidement accompagné des initiatives collectives, **aujourd'hui concentrées sur la lutte contre toute forme de violences, l'accès à l'éducation et à l'alimentation**.

Notre **politique de protection de l'enfance** va plus loin encore : une déclaration est signée par tout collaborateur, en Suisse comme sur le terrain ; les photos de nos publications ou campagnes d'information sont choisies scrupuleusement dans le respect de la dignité de l'enfant ; des formations sont organisées dans les pays d'intervention pour renforcer les capacités de nos partenaires à lutter contre les abus et à gérer les plaintes, etc.

Dernièrement, notre travail de **sensibilisation aux droits de l'enfant** a pris un essor sans précédent. Une réaffirmation de notre double axe de travail : soutenir des jeunes défavorisés au Sud à travers des partenaires locaux et encourager l'engagement citoyen et solidaire au Nord.

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant a été ratifiée par tous les Etats, excepté les Etats-Unis, la Somalie et le Soudan du Sud. International Terre des Hommes Fédération a **participé très activement au sein de coalitions** à la rédaction de deux des trois protocoles facultatifs qui complètent la Convention : celui sur les enfants dans les conflits armés en 2000 et en 2010 celui concernant la possibilité de déposer individuellement des plaintes, protocole encore non signé par la Suisse.

Quasi universellement reconnus, ces droits ne sont pas pour autant acquis et sont **aujourd'hui fortement remis en question** par plusieurs courants qui critiquent leur approche individuelle et prônent les droits de la famille. Sachant qu'une majorité d'abus se déroulent au sein-même des unités familiales, il reste important de maintenir des instruments juridiques qui permettent de lutter contre ces violations.

Les droits de l'enfant **restent un objectif et un enjeu de chaque jour**. Aux côtés de ses partenaires qui luttent souvent dans des conditions difficiles, Terre des Hommes Suisse continue à se mobiliser pour que les enfants puissent vivre dignement.